

La lettre aux Responsables Ecclésiaux

Ministres ordonnés, Laïcs en Mission Ecclésiale (Services et EAP), Supérieurs de Communauté religieuse, Chefs d'Etablissement, APS, Membres des Conseils Diocésains, Autres Responsables Ecclésiaux, Séminaristes

Chers amis,

Dans le contexte particulier de mon passage de Bordeaux vers Auch, je vous exprime ma gratitude et ma reconnaissance pour ce que nous avons reçu, porté, partagé. J'y vois comme convergence l'appel renouvelé du Père à la vie fraternelle.

C'est une insistance majeure du synode diocésain : 'disciple en communauté'. C'est un des boucliers contre les abus et agressions. C'est une dominante du synode romain des jeunes avec l'accompagnement en groupe d'Église. C'est la grâce du 'festival des familles' et de toute notre vie pastorale. C'est le cadeau du pape François avec Fratelli tutti. C'est la 'disciple de Jésus attitude' qui s'est dessinée avec vous.

Nos responsabilités ecclésiales reçues de Mgr James, et précédemment du Cardinal Ricard, nous font membres actifs de divers groupes, mais aussi guides et soutiens de ces communautés missionnaires dont avons la charge. Ne restons pas seuls ou dominés par la peur, soyons unis dans nos diversités, reprenons force en sœur ou en frère des saints !

Dans le souffle de l'Esprit,

✠ Bertrand Lacombe

Lettre de Mgr James aux responsables ecclésiaux du 6 novembre 2020

Chers amis,

Comment vivons-nous Noël ? À quel moment s'arrêtera le confinement ? Quand serons-nous protégés du Covid 19 ? C'est le brouillard ! Nous vivons au jour le jour ; nous n'arrivons pas à programmer grand-chose. Et il faut souvent remettre en cause ce que nous avons envisagé ! Comment vivons-nous cette situation ? Sans énergie ? Sans motivation ? Découragés ? Quelle chance alors, notre foi chrétienne ! Quelle chance d'avoir Saint André comme patron du diocèse de Bordeaux ! Prêtres, diacres, évêques, consacrés et laïcs du diocèse, retrouvons nos fondamentaux !

« **Que cherchez-vous ? Maître, où demeures-tu ?** » (Jn 1,38)

Le jour de sa première rencontre avec le Christ, à la dixième heure, que vivaient André et son compagnon ? Sans doute, étaient-ils eux aussi préoccupés par la situation du pays, la violence, et l'avenir de leur religion. Mais ils ne restent pas passifs ou amorphes. Ils suivent Jean le Baptiste. Celui-ci leur montre Celui qui passait : Voici l'Agneau de Dieu ! Et c'est LA rencontre ! Le prénom d'André, saint patron du diocèse, en grec signifie viril et en hébreu, il voudrait dire aussi « Celui qui a de la mémoire ». Saint André nous demande à nous membres du diocèse de Bordeaux, d'**avoir de la mémoire**. Quelle mémoire ? Celle de notre rencontre avec le Christ. Quelle est cette rencontre qui nous a marqués au point que nous nous souvenons de l'heure, ou du lieu, ou des circonstances ? Le Christ est venu dans nos vies. Et Il vient encore. Il nous demande ce qu'Il a demandé à André : dans ces temps difficiles, que cherchez-vous ? Que désirez-vous ? Lors de ma

dernière rencontre avec les confirmands adultes, je leur ai demandé quel don du Saint-Esprit, quel fruit de l'Esprit, ils désiraient le plus. Et ils ont pris la parole, les uns après les autres. Que désirons-nous pour nous, pour le diocèse, pour le monde ? Exprimons nos désirs au Seigneur dans la prière. André et ses compagnons lui disent : « Maître où demeures-tu ? » Où demeures-tu quand nous ne pouvons pas nous rendre à la messe comme nous le voulons ? Où demeures-tu quand nous sentons les habitants de notre pays de plus en plus indifférents, ou ignorants du christianisme ? Où demeures-tu quand des actes de barbarie se commettent dans une église ? Où demeures-tu quand nous ne pouvons pas aller visiter les plus fragiles de nos frères, les malades ou les personnes âgées ? Où demeures-tu ? Saint André nous rappelle : Même dans l'épreuve, **maintenir le dialogue avec Jésus** dans les sacrements quand il est possible de les célébrer, dans la prière personnelle et familiale, dans la fréquentation de Sa Parole. Maintenir le dialogue aussi entre nous : Merci aux responsables ecclésiaux, de maintenir le dialogue avec les animateurs, catéchistes, visiteurs de malades, acteurs de la liturgie, jeunes couples en attente de mariage, confirmands ou catéchumènes, enfants et jeunes. Pour la fin de l'année, inventons des cartes de vœux ! Ces cartes de vœux n'ont qu'un message : je ne t'oublie pas ! Même sans nous voir, je pense à toi, je prie pour toi ! Tu n'es pas seul(e) !

Une fraternité en Christ

Car, c'est un autre message de Saint André : **la foi, jamais seul** même en temps de confinement ! St Matthieu nous dit qu'André a entendu l'appel avec son frère Simon. St Jean évoque un compagnon avec St André, lors de la première rencontre. Et ça continue : pour la multiplication des pains, André se trouve avec Philippe (Jn 6, 7-8). De même avant la passion, Philippe et André, ensemble, allèrent dire à Jésus, la demande des grecs (cf Jn 11, 22). Et on s'étonnerait que le dernier synode diocésain ait appelé à constituer des fraternités chrétiennes ? Mais, à cause de Saint André, c'est dans les gènes de notre diocèse ! Je l'observe depuis que je suis arrivé : ici, il y a une vraie joie à inviter à sa table, à parler et échanger. Je suis heureux aussi de la belle fraternité entre diacres, entre prêtres d'origines et de sensibilités variées dans le diocèse ; je serai heureux d'entendre les prêtres encore davantage, grâce au nouveau conseil presbytéral qui est en train de se constituer. Même si le confinement ne permet pas des rencontres familiales, amicales, paroissiales (mais cela ne va pas durer !), il est possible de rester en relation d'amitié, de prière entre nous. Saint André le relationnel nous pousse à **encourager les fraternités** existantes et en **développer d'autres** ! Nous allons bientôt réaliser chez nous, les crèches aux multiples santons. Voilà la fraternité réunie autour de l'Enfant-Dieu, de la Vierge Marie et de Saint Joseph : il y a les bergers et les mages, le meunier et la boulangère, les habitants du quartier et le curé, et tant d'autres, chacun de nous en particulier ! Quelle chance de la préparer ensemble, cette crèche ! Elle est l'image des fraternités Saint André qui aiment se réunir autour de la Parole de Dieu, le Verbe fait chair : les participants prient pour les gens du quartier, ils se donnent des nouvelles et se soutiennent. N'oublions pas comment s'appelait l'Église des premiers siècles : « une fraternité en Christ » (Cf 1Pi 2, 17 et 1Pi 5, 19). S'agit-il d'une perte de temps que de se rassembler ainsi en frères et sœurs quand tant de tâches nous attendent ? Au contraire ! Cette fraternité entre nous, la communion fraternelle décrite comme un des essentiels de la communauté chrétienne, contribue à l'œuvre d'évangélisation. Le signe laissé par le Seigneur est celui de la fraternité vécue : « A ceci tous reconnaîtront que vous êtes mes disciples : si vous avez de l'amour les uns pour les autres » (Jn 13, 35) ». La crise sanitaire, économique ne fait qu'en souligner davantage l'urgence. Le Pape François le rappelle dans sa dernière encyclique « Fratelli tutti ».

« Je vous ferai pêcheurs d'hommes » (Mt 4, 19). Les diaconies Saint André

Appelé par le Seigneur, Saint André a reçu, comme les autres apôtres, une mission : « Je vous ferai pêcheurs d'hommes ».

Lui un marin pêcheur sait ce que veut dire pêcher des poissons. Mais pêcheur d'hommes ? Il va l'apprendre avec le Christ, il va découvrir peu à peu, ce que veut dire tirer les hommes des eaux de la mort, pour qu'ils vivent. André va voir l'enfant aux 5 pains et 2 poissons, c'est à dire toute personne fragile, peu considérée mais qui a tellement le désir de donner elle aussi. Lui André va entendre le désir des grecs venus avec leurs questions : « nous voulons voir Jésus ». Saint André n'est pas replié sur lui. Il met en relation, il agit. Il nous pousse à penser aux problèmes des autres, à ne pas les esquiver, à être attentifs à ceux que la crise sanitaire et économique fragilise : qui sont-ils dans nos secteurs ? À qui pensons-nous surtout en ce moment ? Des jeunes professionnels, par exemple, ont du mal à trouver un emploi et à se loger. Des personnels de santé sont épuisés. Des associations voient augmenter le nombre de personnes au RSA et se demandent comment les soutenir toutes, cet hiver. Et l'isolement de certaines personnes âgées ?

À la suite de notre saint patron, nous allons être pêcheurs d'hommes, **en développant, dans nos secteurs, des diaconies Saint André**. Impossible en ce moment ? Lors du récent conseil diocésain de la solidarité, j'ai entendu des initiatives, des actions mises en œuvre en temps de confinement. Dans nos secteurs pastoraux, il peut y avoir une manière d'éviter la rencontre avec les personnes en précarité, en les renvoyant vers des institutions spécialisées. Bien sûr, ces institutions sont nécessaires ! Mais, attention au risque de sous-traiter et donc de ne plus entrer en relation avec les personnes en difficultés, de ne plus considérer les plus fragiles de nos frères comme membres de la communauté ! La foi chrétienne n'est pas pleinement en acte si nous ne portons pas le souci des plus petits d'entre nous. Les enfants et les jeunes, dans les groupes de catéchèse et d'aumônerie, y sont sensibilisés. Le Conseil Pastoral Diocésain méditera et réfléchira à partir de la Parole du Bon samaritain. Je compte sur lui pour qu'il encourage ces diaconies Saint André dans nos différents secteurs et donne des pistes concrètes.

Le 28 Novembre prochain, je présiderai l'Eucharistie à la Cathédrale pour la fête de Saint André, pour la première fois. À l'heure où j'écris, je ne sais pas si une assemblée sera présente, en particulier les confirmands adultes du diocèse. Une diffusion de la célébration par les réseaux sociaux est prévue. Nous serons tous en communion de prière, pour fêter un apôtre qui dans l'épreuve, nous propose le chemin de l'amitié avec le Christ, de la fraternité en Christ, du service à la suite du Christ.

Fraternellement,

✠ Jean-Paul James

Extrait de l'ordonnance du conseil d'état du 7 novembre 2020

[...] Il résulte de ces dispositions que l'ensemble des établissements classés dans le type V intitulé « établissements de culte » sont autorisés à demeurer ouverts. Ces établissements restent librement accessibles par les ministres du culte et toutes les personnes qui peuvent être regardées comme relevant de leur personnel. Ces personnes peuvent y participer, notamment aux fins d'en assurer la retransmission, à des cérémonies religieuses, dans le respect des mesures dites barrières et notamment du port d'un masque, lequel peut être momentanément retiré pour l'accomplissement des rites qui le nécessitent. Les autres personnes peuvent participer à ces cérémonies lors des enterrements et des mariages, dans la limite respectivement de trente et de six personnes. Elles peuvent aussi se rendre dans ces établissements à l'occasion de l'un quelconque de leurs déplacements autorisés hors de leur domicile, sans se munir d'un autre justificatif, pour y exercer, à titre individuel, le culte en évitant tout regroupement avec des personnes ne partageant pas leur domicile. Il résulte, par ailleurs, des déclarations faites lors de l'audience par l'administration, que des instructions ont été données pour que les fidèles puissent se déplacer dans le lieu de culte le plus proche de leur domicile ou situé dans un périmètre raisonnable autour de celui-ci en cochant, en l'état du modèle-type de justificatif qui gagnerait à être explicité, la case « motif familial impérieux ». Enfin, les ministres du culte peuvent continuer à recevoir individuellement les fidèles dans les établissements précités et à se rendre, au titre de leur activité professionnelle, au domicile de ceux-ci ou dans les établissements dont ils sont aumôniers. [...]

Décision du Conseil d'État: les évêques partagent la tristesse des fidèles

La Conférence des évêques de France (CEF) et Mgr Éric de Moulins-Beaufort, archevêque de Reims, président de la CEF, prennent acte de la décision du juge des référés du Conseil d'État rejetant leur requête contestant le décret n° 2020- 1310 du 29 octobre 2020 comme portant atteinte à la liberté de culte.

Le juge a rappelé que la liberté de culte était une liberté fondamentale et qu'elle s'exerçait tant individuellement que collectivement. Il a rejeté le recours en s'appuyant uniquement sur un motif sanitaire.

La Conférence des évêques de France et Mgr Éric de Moulins-Beaufort resteront vigilants face à toute limitation de la liberté de culte dans un temps où, pour des raisons sécuritaires, les pouvoirs publics veulent renforcer leur surveillance de tous les

cultes.

Les évêques déplorent avant tout que les fidèles demeurent ainsi dans l'impossibilité de participer à la messe, sommet de leur foi et rencontre irremplaçable avec Dieu et avec leurs frères.

Demander à pouvoir assister à la messe n'a rien d'une revendication catégorielle : la prière de l'Église catholique est universelle. Dans sa liturgie, elle supplie Dieu pour la paix et pour le bien de tous les peuples, sans oublier ceux qui exercent l'autorité et ont en charge le bien commun.

« Que chacun obéisse aux autorités » dit saint Paul (Romains 13, 1) : avec regret et conscient de l'effort spirituel qu'il demande, le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France demande aux fidèles et aux prêtres de respecter cette décision.

Les églises restant ouvertes, elles sont des lieux qu'il faut habiter et où l'on peut venir pour se recueillir, prier, adorer le Seigneur et y recevoir les sacrements comme celui de la Réconciliation.

Le juge des référés a précisé que des instructions avaient été données par les pouvoirs publics pour que toute personne puisse se rendre dans une église proche de son domicile sans condition de distance et en cochant, dans l'attestation de déplacement, la case « motif familial impérieux ». Les ministres du culte peuvent continuer à recevoir des fidèles à et se rendre au domicile de ceux-ci comme dans les établissements dont ils sont aumôniers.

Les paroisses et les communautés sauront une nouvelle fois faire preuve d'ingéniosité pour nourrir la vie spirituelle de tous, même à distance, accompagner les enfants dans leur parcours catéchétique, soutenir les personnes âgées et isolées, servir les pauvres et les personnes en situation de précarité. Les évêques n'oublient pas les fidèles qui attendaient la célébration de leur baptême, de leur confirmation et de leur mariage

Le juge des référés a particulièrement tenu compte du fait que les règles actuelles vont faire d'ici le 16 novembre « l'objet d'un réexamen de leur caractère adapté et proportionné, ce qui suppose l'engagement à bref délai d'une concertation avec l'ensemble des représentants des cultes, destinée à préciser les conditions dans lesquelles ces restrictions pourraient évoluer ».

La Conférence des évêques attend avec impatience la concertation annoncée.

BLOC-NOTES NOVEMBRE 2020

Ma 10.11, 19h-22h30 MSLB Conseil pastoral diocésain

Me 11.11, 10h15 S. Bruno Messe pour la paix

Je 12.11, 18h30 Cathédrale Célébration d'action de grâce ▶

Je 12.11, 19h30 MSLB Protection des mineurs AEP

Sa 14.11, 18h30 Cathédrale Confirmation lycéens Bdx-centre

Sa 14.11, 10h30 Salles - 15h Gujan Confirmation Bassin

Di 15.11, MSLB Messe avec l'Œuvre d'Orient

Sa 21.11, 9h-16h MSLB Parcours FLAME : Appel

Sa 21.11, 9h-17h30 MSLB Rencontre des équipes de

préparation au mariage

Sa 21.11, 18h30 Sacré-Cœur 150 ans de la consécration au

Sacré Cœur et 100 ans de l'église (retransmission en direct)

Ma 24.11, 10h-14h Doyens Terres de Gironde

Je 26.11, 18h-22h MSLB Formation catéchuménat ado et

adultes ▶

Ve 27.11, 20h30 Veillée pour la vie (retransmission en direct)

Sa 28.11, 10h30 MSLB Vente de vin au profit des séminaristes

Sa 28.11, 10h30 Cathédrale St André Célébration de la Saint

André en direct de la cathédrale

Di 29.11, 11h Mérianac Messe présidée par Mgr James et

Bénédictio de la Maison Paroissiale des Ardillos



▶ Actualités Diocésaines

Veillée pour la vie : vendredi 27 novembre 20h30
retransmission en direct de la Maison diocésaine



Fête diocésaine de Saint André : samedi 28 novembre à
10h30 Retransmission en direct depuis la Cathédrale Saint
André



Table ronde avec Mgr B Lacombe et des témoins de son
ministère épiscopal : jeudi 12 novembre à 17h
retransmission en direct depuis la Maison Saint Louis
Beaulieu et sur RCF.



Messe d'action de grâce pour le ministère Mgr Bertrand
Lacombe en Gironde : jeudi 12 novembre à 18h30
retransmission en direct depuis la MSLB et RCF.



Réunions Prêtres EP

<u>Je 12.11</u>	RIDO
<u>Je 12.11 à Cenon</u>	Rive droite
<u>Je 12.11</u>	Bordeaux Centre
<u>Ve 13.11</u>	Bordeaux Boulevards
<u>Ma 17.11</u>	Bordeaux Ouest
<u>Me 18.11</u>	Hauts de Gironde
<u>Ma 24.11</u>	Bordeaux Sud
<u>Ma 24.11</u>	Doyens des Terres de Gironde
<u>Je 26.11</u>	Sud Gironde

Actualités des services

Rencontres hebdomadaires **pour les animateurs en visio**

Toutes les semaines, le mardi à 19 h, l'équipe du SDAEP vous propose un temps d'échange par visio-conférence entre animateurs. C'est un temps « gratuit », un moment de partage de ce que vous vivez avec les jeunes, vos joies, vos difficultés et vos questionnements en ce temps de confinement. Pas besoin de vous inscrire, pas besoin d'être là à chaque rencontre, c'est quand vous le pouvez et quand vous le souhaitez.

La première rencontre aura lieu, mardi 10 novembre, à 19 h.

Renseignements : secretariat@aepdiocesebordeaux.fr



Formation « Sécurité des mineurs » **en visio, 12 novembre**

L'équipe du SDAEP propose une première formation sur la sécurité des mineurs. Elle aura lieu le 12 novembre à 19 h 30 en visio-conférence. Si vous n'êtes pas encore inscrits, vous pouvez le faire jusqu'à mardi 10 novembre, dernier délai. Un lien vous sera alors envoyé pour rejoindre la visio-conférence. Par la suite, il y aura deux autres dates au choix en présentiel ou en distanciel, selon le contexte, le vendredi 4 décembre 2020 dans l'après-midi, et le samedi 16 janvier 2021 en matinée.

Renseignements : secretariat@aepdiocesebordeaux.fr

Carnet

Nous gardons dans notre prière :

Le Père Jean Mauret, décédé le 11 août 2020 dans sa 95^e année.
Il a été inhumé à Bridgwater en Angleterre.

Monsieur Bertrand de Rozières, père de Monsieur l'Abbé Émeric de Rozières, décédé le 3 novembre.



Pèlerinages 2021

(Sous réserve de modifications de dates ou de consignes sanitaires)

14 au 21 février Jordanie, marche spirituelle Trek

2 au 5 mars Paris

16 au 23 mars Jordanie

10 au 17 avril Espagne, Nocito

8 au 9 mai Lourdes (pèlerinage diocésain avec Mgr James)

12 au 16 juillet Lourdes pèlerinage HB

17 au 23 septembre Rome

4 au 14 octobre Terre Sainte

Pèlerinages Laudato Si

15 mai au 10 juillet Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle :
de Vézelay à St Jean-Pied-de-port.

28 au 29 août Eco Pélé autour de l'abbaye du Rivet

Pour plus de renseignements :
pelerinages@bordeaux.catholique.fr